

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 23 novembre 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. :
fréchette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services
de transport pour l'année 2021 et 2022
Votre dossier : R-4167-2021
Notre dossier : R062157 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), dépose ses réponses à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie dans le dossier décrit en rubrique.

Nous avons reçu un courriel du procureur de AQCIE-CIFQ à l'effet que PEG prévoit être en mesure de transmettre ses réponses aux DDR de la Régie, du Transporteur (Brattle) et de OC d'ici la fin de ce jour.

À sa lettre procédurale du 12 octobre 2021, la Régie mentionne :

La Régie permet aussi à Brattle de présenter ses commentaires sur le rapport et les commentaires de PEG dans les cinq jours ouvrables qui suivront la date de dépôt des réponses de l'AQCIE-CIFQ aux DDR. La Régie demande au Transporteur de l'aviser si ce délai s'avérerait difficile à respecter.

Le Transporteur, malgré qu'il n'ait pas eu la chance de prendre connaissance des réponses, mentionne qu'il déploiera tous les efforts requis afin que le délai de « cinq jours ouvrables » soit respecté.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

P.j.
c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.